

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD		Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présente	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	présent	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU		Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER		Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	Procuration à Mr BARRAL	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	présent	Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAUL		Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr PELLET	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr LUSSERT	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mme BOULBES GALABRUN	Régine ILLAIRE
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE		Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Procuration à Mme NURIT	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration Mr GANIBENC	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Le Président rappelle qu'en application des statuts du Syndicat mixte, le Comité Syndical élit en son sein les 14 membres du Bureau.

Sont membres de droit en application des statuts : le Président et les 5 Vice-présidents.

Suite à la délibération N° 14852 de la Métropole relative à l'actualisation de ses représentants au sein de divers organismes externes, il apparaît que Monsieur REVOL n'est plus membre du Bureau du Symbo. En conséquence, il s'agit de le remplacer, les autres membres du Bureau restant en place.

Le Président propose de procéder à cette désignation et demande aux candidats de se faire connaître.

A l'issue du scrutin, est désigné à l'unanimité: Jean-Marc LUSSERT au titre de la Métropole

Ainsi, le Bureau est composé de :

- Le Président : **Claude BARRAL**
- Les cinq vice-président : 1^{er} **Roger MONTIEL**, 2^{eme} VP **Marie Thérèse BRUGUIERE** ,
3eme Jean Michel ROUX, 4^{eme} **Yvon PELLET**, 5^{eme} **Laurent JAOU**L

Autres membres :

- Pour le collège départemental : **Dominique NURIT**
- Pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel : **Hervé DIEULEFES**, **Fabrice FENOY**
- Pour l'Agglomération du Pays de l'Or : **René CHALOT**, **Bernard GANIBENC**
- Pour Montpellier Méditerranée Métropole : **Jean-Marc LUSSERT**, **Jean Luc MEISSONNIER**
- Pour la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup : **Jacques GRAU**

Fait et délibéré à Lunel, le 21 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

DELEGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	
	Roger MONTIEL	présente
	René CHALOT	présent
	Alain HUGUES	présent
	Bernard GANIBENC	présent
	Claude DUCHESNE	présente
		Rogé ANDREO Michel LAZERGES
		Alain FOUCARAN Jacques HELSEN présent Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	
	Hervé DIEULEFES	Procuration à Mr BARRAL
	Jean Michel ROUX	présent
	Frédérique DOMERGUE	présente
	Erick JUDE	présent
	Fabrice FENOY	présent
		Angelo GENNAÏ Joëlle RUIVO Christophe CALVET Laurent GRASSET J. Maurice MARTIN Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent
	Laurent JAOUL	
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr PELLET
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr LUSSERT
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mme BOULBES GALABRUN
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente
		Gilbert PASTOR Pierre DUDIEUZERE A EL KANDOUSSI Pascal KRZYZANSKI Régine ILLAIRE
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent
	Marie Thérèse BRUGUIERE	
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Procuration à Mme NURIT
	Renaud CALVAT	Procuration Mr GANIBENC
	Dominique NURIT	présente
	Yvon PELLET	présent
		Brice BONNAFOUX Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY Cyril MEUNIER Jacques RIGAUD Claudine VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes ou collectivités de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport du Président du Symbo et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE, pour le budget 2018 du Symbo, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

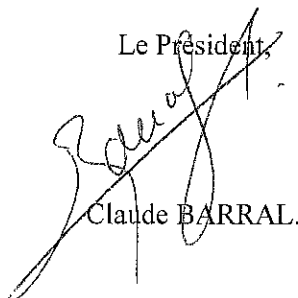
Le Président soumet au vote du Comité Syndical.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur du DOB de l'exercice 2018

Fait et délibéré à Lunel, le 21 décembre 2017.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL.

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

1. Les propositions de DOB 2018

Compte tenu du contexte budgétaire toujours difficile, et dans l'objectif d'assurer une continuité des actions par rapport à la mise en place de la GEMAPI, il est proposé que les missions du Symbo en 2018 se déroulent dans le prolongement de celles de 2017.

Les propositions d'actions :

- Contrat de bassin versant :

- **Animation du Contrat :** L'Objectif est de redéfinir début 2018 un programme financé pour les 2 ans à venir
- **Les opérations inscrites au contrat où, le Symbo intervient en direct :**
 - Poursuite de l'étude prioritaire de fonctionnement hydrodynamique de la lagune
 - Poursuite de l'étude sur l'organisation et l'exercice des compétences relatives à la compétence GEMAPI
 - Poursuite de l'étude sur le pluvial
 - Poursuite de l'étude sur la nappe souterraine du Villafranchien (stade démarrage)
 - Renouvellement d'un poste de service civique sur la sensibilisation au 0 phyto
 - Finalisation du plan de gestion de la Cadoule
 - Lancement d'une étude sur l'évaluation environnementale des effets des travaux de restauration de la Viredonne et du Dardaillon
 - Projets d'éducation à l'environnement en lien avec les objectifs du Contrat
 - Lancement d'une étude sur les caves particulières
- **Les opérations où le Symbo intervient en appui technique du SIATEO:**
 - Maître d'ouvrage des études globales avant travaux
 - Entretien des cours d'eau : mise à jour des plans de gestion en partenariat avec le SIATEO, appui aux demandes de financement, appui à l'élaboration des documents réglementaires (DIG, Evaluation des incidences, notice environnementale, ...), appui au suivi des travaux d'entretien, veille environnementale, appui dans le cadre d'acquisitions foncières (mise à disposition de connaissances environnementales et administratives), appui au montage de contrat Natura 2000 ;
 - Restauration des cours d'eau : appui à la sélection de prestataires, appui au suivi des chantiers et au suivi environnemental, appui à la communication/valorisation ;
 - Amélioration des connaissances/formations : suivi partenarial des étiages des cours d'eau, formation des agriculteurs
 - Risque inondation : appui technique à la surveillance réglementaire des digues classées : appui aux diagnostics de sûreté et à l'élaboration des consignes de surveillance, participation aux Visites Techniques Approfondies, appui à l'inspection des digues classées ; expertise technique sur la partie hydraulique des projets de restauration des cours d'eau (Viredonne & Dardaillon, Salaison)

- Programmation d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI):

Comme suite au dernier Comité Syndical, le dossier de PAPI complet a été déposé à la DREAL (services Instructeur) fin 2017. Il est aujourd'hui, entré en phase de complétude avant de pouvoir être ultérieurement instruit au niveau du Comité de Bassin puis au niveau national. Il est envisagé un

passage en Comité de bassin en juin 2018 et en CMI (Commission mixte Inondation) en juillet 2018. Si ce calendrier est maintenu, cela permettrait de pouvoir signer la convention de mise en œuvre du PAPI de travaux dans le 2^o semestre 2018. Le 1^{er} semestre de l'année 2018 sera donc consacré à l'accompagnement de l'instruction du projet de PAPI complet en vue de sa labellisation et à la poursuite des actions engagées dans un souci de continuité de la dynamique instaurée.

La programmation 2018 du Symbo prend en compte cette donnée prioritaire d'obtention du PAPI.

- Animation du PAPI
- Fabrication et pose réglementaire de repères de crues
- Poursuite de la sensibilisation scolaire au risque d'inondation
- Formation des acteurs locaux aux exercices de crise et poursuite de l'accompagnement des communes pour la mise à jour des PCS
- Etude de faisabilité d'un système de prévision des crues
- Animation de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) pour la mise en œuvre de la Directive Européenne sur les inondations, liée aux TRI : l'année 2018 sera consacrée à la mise à jour de la cartographie des TRI.

- Natura 2000

- animation Natura 2000,
- Evaluation, et révision ou mise à jour du DOCOB

- Les autres actions sont dans la continuité des actions réalisées en 2017 :

- gestion des ouvrages : Entretien Tamariguières – surveillance porte de Carnon
- suivis physico-chimiques de l'étang de l'Or, suivi hydrologique des cours d'eau et suivis naturalistes
- lutte contre les espèces invasives en particulier les ragondins
- accompagnement des mesures compensatoires en lien avec les chantiers de l'A9 et de la CNM de la LGV et intervention ponctuelles sur des travaux d'aménagement programmés qui impactent les milieux aquatiques
- analyse des différents dossiers réglementaires et formulation d'avis
- actions de sensibilisation à l'environnement
- préparation, organisation et suivi des Bureaux et Comités Syndicaux

- Cotisation du Symbo a des organismes

Dans le cadre du développement de ses missions et de ses statuts il est proposé que le Symbo adhère à l'association des EPTB et d'autre part que le Symbo adhère au CEPRI en termes de prévention des inondations.

- Remplacement de véhicule

Il est envisagé de procéder au changement d'un des Kangoo. Ce véhicule utilisé essentiellement pour faire du terrain est âgé de plus de 15 ans et demande de plus en plus de réparations.

Son remplacement pourrait se faire à l'identique soit en prenant un Kangoo, soit un Duster.

Renseignements pris il faut compter autour de 17 000 € pour l'achat d'un tel véhicule car vu la vétusté du véhicule actuel à changer on ne peut pas escompter d'offre marchande de reprise.

Nous bénéficions actuellement d'une opportunité d'un financement possible de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % qui tous les 5 ans permet de financer des équipements dans le cadre des emplois qu'elle aide aussi.

2. Proposition de cotisations en 2018

Il est rappelé que pour la 4^o année consécutive les cotisations du Symbo sont en baisse par rapport au budget de 2014.

Il en résulte une proposition de cotisation au BP 2018 du Symbo de :

- 172 000 € pour le Département
- 55 040 € chacun pour 3M, POA et CCPL

- 6880 € pour la CCGPSL

Sur la base de cette présentation du DOB, Le Président propose au Comité Syndical de délibérer en faveur de ce DOB pour l'exercice 2018 et de l'autoriser à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

034-253401830-20180111-12112201703-DE

Accusé certifié exécutoire



Réception par le préfet le 12/12/2018

**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017 A LUNEL
DELIBERATION N° 3-12-2017**

Objet : Subvention pour l'animation du contrat de BV Or

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD		Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présente	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES		Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU		Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER		Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	Procuration à Mr BARRAL	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	présent	Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ		Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr PELLET	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr LUSSERT	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mme BOULBES GALABRUN	Régine ILLAIRE
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUTERE		Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Procuration à Mme NURIT	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration Mr GANIBENC	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS MEJRI

La Région Occitanie est signataire du Contrat de bassin versant de l'étang de l'Or.
 Dans le cadre de sa participation au contrat de bassin de l'Or, la Région s'est engagée à soutenir financièrement la mise en œuvre de l'animation du Contrat. Cette mission correspond à un plein temps annuel réparti sur deux agents du Symbo, le directeur et le chargé de mission qualité de l'eau au regard de l'importance de ce volet dans le contrat.
 Il en découle, l'obtention d'une subvention de fonctionnement obtenue par le Symbo.

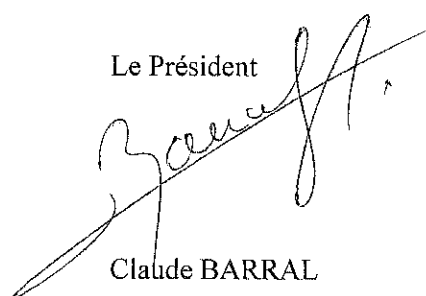
La Région est sollicitée en 2018 à hauteur de 20 000 €, en prenant en compte les règles de financements propre à la Région.

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires chargés correspondants à 1 ETP 	59 500 €	<ul style="list-style-type: none"> • Région Languedoc Roussillon 	20 000 € 26,3%
TTC		<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau 	38 675 € 50,5%
<ul style="list-style-type: none"> • Frais liés à l'action 	1 500 €	<ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement du Symbo 	17 775 € 27 %
TTC			
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de structures (25% des salaires et frais direct, selon le règlement de la Région LR) 	15 250 € TTC		
<i>Total des dépenses</i>	76 250€ TTC	<i>Total des recettes</i>	76 250 € TTC

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 21 décembre 2017

Pour extrait conforme

Le Président

 Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
 du BASSIN de L'OR
 130, chemin de Merles
 34400 LUNEL

034 253401830 20180111 12112201704 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2018

Symbo

**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017 A LUNEL
DELIBERATION N° 4-12-2017
Objet : Subvention pour l'animation du PAPI Or**

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD		Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présente	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCHARAN
	Alain HUGUES	présent	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU		Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER		Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	Procuration à Mr BARRAL	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	présent	Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOL		Pierre DUDIEBUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr PELLET	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr LUSSERT	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mme BOULBES GALABRUN	Régine ILLAIRE
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE		Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Procuration à Mme NURIT	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration Mr GANIBENC	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS MEJRI

Le Comité Syndical du 27 mars 2013 a approuvé à l'unanimité le projet de PAPI d'intention du bassin versant de l'Etang de l'Or à mettre en œuvre par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or.

Pour assurer l'animation, la mise en œuvre des actions et la définition d'une stratégie de prévention des inondations, le Comité Syndical a approuvé dans sa séance du 23 octobre 2013, de recruter un ingénieur hydraulicien chargé d'animer et coordonner le PAPI.

Cette animation est effective depuis le 1^{er} mai 2014. Cette mission correspond à un plein temps annuel de la Chargée de mission PAPI.

Lors de sa séance du 11 octobre 2017, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité le projet du PAPI complet de l'Or pour les années 2018-2023. Ce projet est aujourd'hui en phase d'instruction auprès des services de l'Etat. L'année 2018 sera consacrée à l'accompagnement de l'instruction du projet de PAPI complet en vue de sa labellisation nationale ainsi qu'à la poursuite des actions engagées.

Afin de ne pas freiner la dynamique instaurée en matière de prévention des inondations grâce au PAPI d'intention, il importe de poursuivre l'animation sur cette thématique pendant la phase d'instruction du PAPI complet.

Dans ce cadre le Symbo sollicite une subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER pour assurer la continuité de l'animation et la mise en œuvre du PAPI, à hauteur de la dépense prévisionnelle estimée à 60 000 € pour l'année 2018, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles sur la période	Recettes prévisionnelles sur la période
Poste de chargé de mission (salaire chargé et frais de fonctionnement et de structure) – année 2018 60 000 €	- <u>Aides publiques</u> : Europe = 24 000 € soit 40 % - Autofinancement Symbo = 36 000 € soit 60 %
Total : 60 000 €	Total : 60 000 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 21 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

034-253401830-20180111-12112201705-DE

Accusé certifié exécutoire



**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

Réception par le préfet : 12/01/2018

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017 A LUNEL
DELIBERATION N° 5-12-2017**

Objet : Subvention pour l'étude des rejets vinicoles des caves particulières

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD		Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présente	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	présent	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU		Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER		Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	Procuration à Mr BARRAL	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	présent	Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOLU		Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr PELLET	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr LUSSERT	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mme BOULBES GALABRUN	Régine ILLAIRE
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE		Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Procuration à Mme NURIT	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration Mr GANIBENC	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS MEJRI

La Président rappelle que cette étude a été inscrite au Contrat de Bassin de l'Or dans un objectif de réduction des apports en matières organiques vers l'étang de l'Or en vue de limiter son eutrophisation.

Elle a pour objet de :

- Recenser et cartographier les caves particulières de façon exhaustive ;
- Informer les viticulteurs sur les aides prévues au contrat pour l'assainissement de cave ;
- Définir et regrouper les porteurs de projets d'amélioration du système d'assainissement des caves ;
- Accompagner les viticulteurs dans le montage et l'écriture de leurs dossiers de demandes d'aides

Il est proposé que le Sympo mène cette opération en 2018, si possible dès les premiers mois de l'année afin que les viticulteurs volontaires puissent monter des dossiers collectifs de demande de subvention sur le Xe programme de l'Agence de l'Eau, avant les vendanges 2018.

Plan de financement prévisionnel :

Coût est estimé à 25 000 € TTC

La Région et l'Agence de l'Eau sont sollicitées à hauteur du taux de subvention le plus élevé jusqu'à concurrence de 80% d'aide publique. Le Sympo autofinancera le solde.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 21 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

034-253401830-20180111-12112201706-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 12/01/2018



**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017 A LUNEL
DELIBERATION N° 6-12-2017**

Objet : Renouvellement de l'agrément pour l'accueil d'un volontaire en service civique

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD		Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présente	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	présent	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU		Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER		Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	Procuration à Mr BARRAL	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	présent	Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAUL		Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr PELLET	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr LUSSERT	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mme BOULBES GALABRUN	Régine ILLAIRE
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE		Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Procuration à Mme NURIT	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration Mr GANIBENC	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS MEJRI

Afin de poursuivre plus avant l'action « zéro pesticide » notamment vers les organismes privés (paysagistes, aménageurs, campings, golfs...), il est proposé d'accueillir un nouveau volontaire du service civique au sein du Symbo.

Le Symbo dispose déjà de l'agrément nécessaire.

Le Symbo doit en informer la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault puis de lancer la procédure de sélection du jeune volontaire en vue d'accueillir un volontaire pour une durée de 8 mois en 2018 (période fixée par l'agrément).

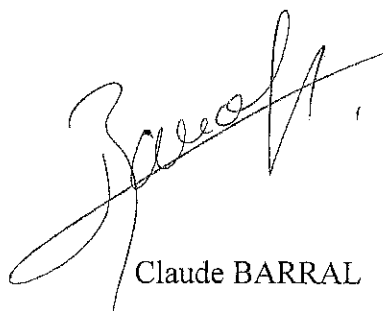
Comme précédemment, le jeune volontaire serait encadré techniquement par le chargé de mission qualité de l'eau.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition d'accueil d'un volontaire service civique et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 21 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Le Président



Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL